

Cote du document: EB 2016/119/R.5
Point de l'ordre du jour: 5
Date: 23 novembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Révision du Système d'allocation fondé sur la performance – document d'orientation

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange

Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: p.saintange@ifad.org

Lisandro Martin

Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Maria Soledad Marco

Fonctionnaire chargée de la programmation
et des ressources
téléphone: +39 06 5459 2654
courriel: m.marco@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration – Cent dix-neuvième session
Rome, 14-15 décembre 2016

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Introduction	1
II. Processus de révision du SAFP	2
A. Renforcer la prise en compte de la pauvreté rurale dans le SAFP	4
B. Renforcer la composante "performance" de la formule de calcul utilisée dans le SAFP	9
C. Renforcer les modalités de gestion du SAFP	11
III. Prochaines étapes	12
Annexes	
I. Analyse de la méthodologie employée pour évaluer la PSR	13
II. Prise en compte de la vulnérabilité dans le SAFP	22
III. Pondérations et élasticités dans la formule de calcul du SAFP	28
IV. Références	30

Sigles et acronymes

CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
EMC	Comité exécutif de gestion
ENI	Évaluation au niveau de l'institution
EPIN	Évaluation des politiques et institutions nationales
EPSR	Évaluation de la performance du secteur rural
GTT	Groupe de travail technique
IDA	Association internationale de développement
IDH	Indice de développement humain
IOE	Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
IRAI	Indice d'allocation des ressources de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale
IVF	Indice de vulnérabilité du FIDA
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Index
OMC	Comité de gestion des opérations
PAR	Portefeuille à risque
PMD	Département gestion des programmes
PSR	Performance du secteur rural
RNB	Revenu national brut
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Révision du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA – document d'orientation

I. Introduction

1. À l'image de toutes les autres grandes institutions financières internationales (IFI), qui ont adopté des formules analogues, à la session du vingt-cinquième anniversaire, tenue en février 2003, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé l'adoption d'un Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP); l'objectif poursuivi était double: il s'agissait d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources du FIDA, qui sont limitées, et d'améliorer la transparence et la prévisibilité des flux de ressources à venir¹.
2. Le SAFP a permis au FIDA d'allouer chaque année aux programmes de pays des ressources sous forme de prêts et de dons en fonction de la note de pays, qui est établie à partir de deux composantes: a) la composante relative aux besoins du pays, qui prend en compte deux variables: la population rurale et le revenu national brut (RNB) par habitant; et b) la composante relative à la performance du pays, qui comprend trois variables: le cadre de politiques générales, la performance du portefeuille et la performance du secteur rural.
3. À l'exception des modifications apportées en 2006, lorsque le Conseil d'administration a accepté de remplacer la population totale par la population rurale et de réduire le poids de la population rurale dans la composante relative aux besoins des pays de la formule de calcul², puis en 2007 avec l'adoption du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD)³, le dispositif du SAFP est resté quasiment inchangé. La formule de calcul du SAFP est la suivante:

Encadré 1

Formule de calcul du SAFP

$$\underbrace{\frac{\text{Population rurale}^{0,45}}{\text{RNB}_{ph}^{0,25}}}_{\text{Composante besoins du pays}} \times \underbrace{(0,2EPIN + 0,45PSR + 0,35PAR)^2}_{\text{Composante performance du pays}}$$

Note: EPIN: évaluation des politiques et institutions nationales; PSR: performance du secteur rural; PAR: portefeuille à risque.

¹ Voir le document [GC26/L.4](#), page 10. Avant l'adoption du SAFP, le FIDA allouait les ressources en faveur du financement des programmes de pays sur la base du potentiel stratégique de réduction de la pauvreté rurale tel qu'il était perçu, en les modulant en fonction de la capacité d'absorption des pays.

² Pendant le premier cycle d'allocation fondée sur le SAFP (2005-2007), le Conseil d'administration a constaté que les écarts de population importants entre les États membres du FIDA se traduisaient par des notes de pays et des allocations très différentes. En conséquence, en 2006, le Conseil d'administration est convenu de réduire le poids de la population dans la formule de calcul et de remplacer, dans la composante "besoins du pays" de cette formule, la variable "population totale" du pays par la variable "population rurale", avec un exposant ramené à 0,45 au lieu de 0,75: cette nouvelle pondération a été considérée comme le "point d'équilibre" auquel la population conserve une influence non négligeable dans la détermination des "besoins" au sein de la formule, tout en permettant à la performance et au RNB par habitant de jouer un rôle important (voir le document [EB 2006/89/R.48/Rev.1](#), pages 1-2).

³ Le CSD a été mis en place pour déterminer la forme que prendrait l'aide financière accordée par le FIDA aux pays qui satisfont aux critères permettant de bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables et de permettre aux États membres d'être moins exposés au risque de voir leur endettement s'aggraver. En ce qui concerne la soutenabilité de la dette, le FIDA utilise la classification des pays établie par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de leur analyse de la soutenabilité de la dette de chacun des pays. Au titre du CSD, le Fonds apporte un soutien financier aux projets et programmes régis par le SAFP selon les principes suivants: i) pour les pays dont le degré de soutenabilité de la dette est faible: 100% sous forme de dons; ii) pour les pays dont le degré de soutenabilité de la dette est moyen: 50% sous forme de dons et 50% sous forme de prêts; et iii) pour les pays dont le degré de soutenabilité de la dette est élevé: 100% sous forme de prêts (voir le document [EB/2007/90/R.2](#)). L'une des dispositions du CSD prévoit l'application de la formule du volume modifié, qui consiste, au FIDA, à opérer une retenue correspondant à 5% de la valeur des dons CSD accordés. Le montant total de ces retenues est redistribué à l'ensemble des pays en appliquant les règles de répartition prévues au titre du SAFP. Comme il s'y est engagé en 2010, dans le cadre de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), il est prévu que le FIDA "établit et présente un document sur sa propre expérience et celle des autres institutions financières multilatérales depuis l'adoption du CSD quant aux pertes nettes constatées et estimées au titre des paiements de commissions de service, et soumette des propositions sur les formules de compensation qu'il y aura lieu de suivre ultérieurement" ([EB 2010/100/R.28/Rev.1](#)).

4. De nombreuses banques multilatérales de développement, ainsi que le Fonds pour l'environnement mondial, utilisent un système fondé sur la performance pour attribuer des financements à des conditions de faveur. Ces systèmes ont en commun un certain nombre de variables, notamment: a) un indicateur mesurant la population; b) le RNB par habitant, qui sert à mesurer la pauvreté; c) un indicateur mesurant la qualité des politiques et des institutions du pays; et d) un indicateur rendant compte de la performance des opérations financées par la banque multilatérale de développement dans le pays. Même si, au fil du temps certaines d'entre elles ont ajouté d'autres variables, et que les méthodes utilisées pour mettre au point ces variables diffèrent parfois (comme dans le cas des variables correspondant à la performance du portefeuille), leurs systèmes d'allocation sont très proches. Les banques multilatérales de développement se tiennent mutuellement informées des enseignements dégagés et des innovations qu'elles apportent à leur SAFP dans le cadre du groupe de travail sur le SAFP, auquel le FIDA participe activement.
5. Selon l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA (EB 2016/117/R.5) menée par le Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) du FIDA en 2015 et 2016, le SAFP a permis de renforcer la crédibilité du Fonds en tant qu'IFI en le dotant d'une méthode d'allocation des ressources plus transparente, plus souple et plus prévisible⁴. Dans cette évaluation, il est par ailleurs souligné que le système peut encore être amélioré sur deux principaux points: la formule de calcul et les modalités de gestion du SAFP⁵.
6. Lors de sa session d'avril 2016, le Conseil d'administration, prenant acte des conclusions de cette évaluation, a convenu qu'il était nécessaire d'apporter des modifications au SAFP afin qu'il corresponde mieux au mandat et au rôle du FIDA ainsi qu'à l'évolution des politiques et au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Le Conseil d'administration a en outre souligné qu'il faudrait que le système soit à même d'évaluer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'inclusion économique et sociale, la vulnérabilité – notamment au changement climatique – et la fragilité, dans la mesure où ces indicateurs permettraient de donner une image plus fidèle de la pauvreté rurale⁶.
7. De l'avis général, la version remaniée du SAFP devait rester simple et facile à comprendre. À cet effet, le processus a été scindé en deux phases complémentaires, la première phase normative consistant à évaluer la pertinence de chaque variable et l'efficacité avec laquelle elle permet de prendre en compte les besoins du pays et la performance du pays, ainsi que les modalités de gestion du SAFP. Une seconde phase, à caractère plus quantitatif, consisterait à présenter une formule de calcul révisée comprenant une proposition précise en ce qui concerne les variables et les coefficients de pondération et l'équation mathématique définitive du SAFP. La révision définitive de la formule de calcul et des modalités de gestion du SAFP serait ensuite débattue avec le Conseil d'administration à sa session d'avril 2017.
8. Ce rapport résume les principales conclusions de la première phase, soumet à l'attention du Conseil d'administration les modifications qu'il est proposé d'apporter aux variables de la formule de calcul, et présente les prochaines étapes qui constitueront la seconde phase. Les améliorations à apporter à l'efficacité et l'efficacéité de la gestion du SAFP sont également décrites plus loin.

II. Processus de révision du SAFP

9. Conformément à l'esprit de la recommandation formulée à l'issue de l'ENI préconisant d'améliorer l'apprentissage et la maîtrise du mécanisme SAFP au sein de l'institution, la direction a mis en place en mai 2016 un groupe de travail

⁴ Dans le cadre de cette ENI, les notes attribuées pour chacun des paramètres évalués sont les suivantes: pertinence: 4,6, efficacité: 4,2, efficacité: 4,1.

⁵ Voir l'ENI, pages 78-82 et la Réponse de la direction, pages 4-5 ([EB 2016/117/R.5/Add.1](#)).

⁶ Procès-verbal de la cent dix-septième session du Conseil d'administration du FIDA.

technique (GTT) interdépartements⁷ chargé de se pencher sur la révision du SAFF, l'objectif étant de tirer parti des compétences spécialisées présentes au sein du Fonds et de faire de la révision du SAFF un processus participatif. Ce groupe a travaillé sous la conduite du Comité de gestion des opérations (OMC) et du Comité exécutif de gestion (EMC) et sous la supervision du Groupe de travail du Conseil d'administration sur le Système d'allocation fondé sur la performance (Groupe de travail sur le SAFF)⁸.

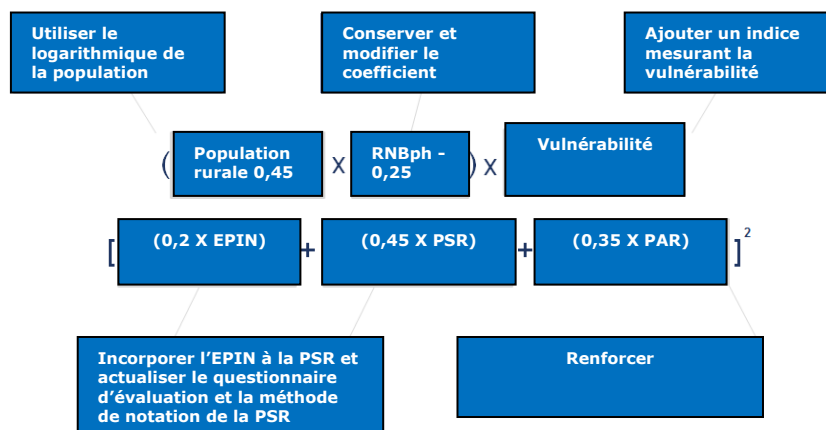
10. Le GTT a entrepris deux analyses distinctes et complémentaires: une évaluation normative des variables contenues dans les composantes "besoins du pays" et "performance du pays" de la formule, et un examen préliminaire des modalités de gestion du SAFF. Le GTT a également recherché la meilleure façon d'incorporer dans la formule des questions transversales telles que la parité des sexes, le changement climatique, la nutrition et la fragilité, tout en préservant sa simplicité.
11. Quelques principes clés ont guidé les travaux et les choix du GTT:
 - a) **Simplicité:** plus la formule est simple, plus chacune de ses variables est élastique. La simplicité améliore aussi la transparence, car elle est gage de clarté concernant chacune des variables de la formule et le mode de calcul des allocations. L'expérience des institutions auxquelles le GTT s'est référé montre que, lorsque la formule est mieux comprise, aussi bien par les clients que par les équipes de pays, elle joue un rôle plus important pour encourager et guider l'amélioration de la performance sur le plan des opérations et des politiques.
 - b) **Efficience:** l'ENI a permis de constater que le SAFF est un système relativement efficace, tout en attirant l'attention sur un certain nombre de difficultés. Tous les changements qu'il est proposé d'apporter aux modalités de gestion ont pour objet d'obtenir des gains d'efficience et de s'appuyer sur des mécanismes qui sont déjà en place au FIDA. L'analyse des variables utilisées et de celles qui sont envisagées vise à préserver l'efficience actuelle en prenant en considération la disponibilité, la qualité et la comparabilité des données ainsi que le coût de leur collecte dans l'évaluation des variables envisagées.
 - c) **Transparence:** les travaux du GTT ont permis d'améliorer la transparence des modalités de gestion du SAFF au sein du FIDA, et la concertation avec le Groupe de travail sur le SAFF a débouché sur des discussions empreintes de franchise avec les États membres du FIDA. La transparence est indispensable pour assurer la validité du SAFF et des modifications proposées. Outre les documents officiels rendant compte de l'ensemble des modifications à apporter à la formule de calcul et au fonctionnement du SAFF, les modifications apportées au dispositif actuel seront communiquées au personnel du FIDA à l'occasion d'une activité d'apprentissage organisée en décembre 2016.
 - d) **Pauvreté rurale:** la pauvreté rurale est un phénomène pluridimensionnel; bien qu'il n'existe aucune variable qui rende compte à elle seule de tous ses aspects, plusieurs options ont été étudiées afin d'appréhender la pauvreté rurale de manière plus exhaustive.

⁷ La Division des politiques et du conseil technique (PTA), la Division environnement et climat (ECD), le Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources (PRM), la Division des services de trésorerie (TRE), la Division du Contrôleur et des services financiers (CFS), le Département de la stratégie et des savoirs (SKD), et les cinq divisions régionales ont désigné des représentants pour participer à ce GTT, chacun étant chargé d'assurer la liaison avec son unité administrative afin de faciliter sa participation active à la mise au point du SAFF.

⁸ Pour prendre connaissance du mandat de ce Groupe de travail, voir le document [EB 2009/97/R.48/Rev.1](#). Le Groupe de travail sur le SAFF s'est réuni à deux reprises en 2016, le 10 juin et le 20 septembre. Il est actuellement composé comme suit: France, Irlande, Japon, Suède (Liste A); Nigéria, République bolivarienne du Venezuela (Liste B); Ghana (Liste C1); Chine (Liste C2); et République dominicaine (Liste C3).

12. La figure 1 récapitule les points d'accord auxquels la première phase de la révision du SAFP a permis d'aboutir en ce qui concerne les modifications qu'il est proposé d'apporter à la formule de calcul. La première ligne correspond aux modifications concernant la composante "besoins" de la formule, tandis que la seconde indique les changements dans la composante "performance". En règle générale, les changements portent sur la modification des variables actuelles de la formule ou l'ajout ou la suppression d'une variable.

Figure 1: Formule de calcul du SAFP: récapitulatif des modifications proposées



A. Renforcer la prise en compte de la pauvreté rurale dans le SAFP

13. La composante "besoins du pays" de la formule utilisée dans le SAFP comprend deux variables, la population rurale et le RNB par habitant. La population rurale a un effet positif sur l'allocation (avec un exposant de + 0,45), alors que le niveau du RNB par habitant a un effet négatif (avec un exposant de -0,25). En d'autres termes, plus le chiffre correspondant à la population rurale est élevé, plus le montant de l'allocation est élevé, et plus le RNB par habitant est élevé, plus le montant de l'allocation est faible. Étant donné qu'il s'agit d'une formule multiplicative, les allocations qui en résultent sont le fruit d'une interaction complexe entre les ratios de chaque variable par rapport aux autres variables concernant le même pays, et de ces mêmes ratios par rapport aux ratios des autres pays.
14. L'une des principales conclusions de l'ENI concernait la nécessité de renforcer la prise en compte de la pauvreté rurale dans la composante "besoins" de la formule, étant donné que la population rurale détermine l'allocation mais n'est pas nécessairement corrélée à la pauvreté rurale, tandis que le RNB par habitant est corrélé à la pauvreté rurale mais ne reflète pas la priorité accordée par le FIDA aux petits producteurs ruraux. L'analyse effectuée par la direction montre que, si ce dernier point peut présenter un intérêt aux fins de la concertation sur les politiques publiques, d'un point de vue mathématique, il est sans conséquence pour les allocations. En outre, l'ENI a constaté que la formule du SAFP ne prend pas en compte un certain nombre de nouveaux enjeux majeurs ayant trait au changement climatique, à la fragilité et à la vulnérabilité. La direction s'est penchée tour à tour sur chacun de ces points.
15. L'influence de la population rurale sur les allocations SAFP résulte principalement de la forte dispersion de la taille de la population rurale des différents pays. En fait, l'indicateur correspondant à la population rurale est celle des variables entrant dans la formule du SAFP dont la variance est la plus élevée⁹. Il est par conséquent

⁹ Selon l'ENI (p. 84), le coefficient de variation (CV) – qui mesure la variabilité corrigée de l'effet d'échelle – de la population rurale est environ dix fois supérieur au CV des variables de performance (EPIN, PSR, PAR) et presque deux fois supérieur au CV du RNB par habitant.

nécessaire de plafonner les allocations¹⁰. Dans l'ENI, les évaluateurs ont considéré que cette façon de procéder compromettrait la validité du système d'allocation. Ce constat indique par ailleurs que la capacité du système de pondération de la formule à atténuer véritablement le poids de la population rurale dans la note du pays a des limites, en particulier pour les pays dont la population rurale est importante. En conséquence, il a été recommandé dans l'ENI d'utiliser une version modifiée de l'indicateur correspondant à la population rurale afin d'atténuer son influence dans la note finale attribuée à chaque pays.

16. Une méthode couramment employée pour réduire la variance d'une variable quelle qu'elle soit consiste à utiliser une transformation logarithmique de la variable initiale, car non seulement cela réduit la variabilité, mais cela permet de conserver les propriétés mathématiques sous-jacentes. Le GTT a testé l'utilisation de la transformation logarithmique de la variable "population rurale" dans la formule. Cette modification s'est effectivement traduite par une réduction de la fourchette des allocations, accompagnée d'une redistribution des ressources du quintile supérieur vers le quintile inférieur. Ce résultat indique que les variables utilisées rendent effectivement compte de l'ampleur des besoins de chaque pays, mais que la composante "besoins du pays" est actuellement déformée par une variable dont l'amplitude est comparativement disproportionnée.
17. Il est important de noter que ce résultat est obtenu en substituant la transformation logarithmique de la population rurale à la variable de la population rurale, tout en conservant sans modification toutes les autres variables et les exposants correspondants de la formule, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce test montre donc l'utilité de la transformation logarithmique de la population rurale pour réduire la variance des allocations, mais il montre aussi qu'une analyse plus approfondie sera nécessaire lors de la seconde phase de la révision du SAFF, afin de déterminer son exposant et de caractériser les rapports avec toutes les autres variables de la formule.
18. En ce qui concerne le RNB par habitant, il a été souligné dans l'ENI que ce paramètre ne rend pas véritablement compte des aspects spécifiques de la pauvreté rurale, ce qui a conduit à s'interroger sur son utilité dans la formule. L'un des principaux avantages de l'utilisation de RNB par habitant est que, bien qu'il ne reflète pas en soi l'attention que le FIDA porte aux petits paysans, il est corrélé avec la pauvreté rurale. En outre, cette variable présente l'avantage d'être systématiquement disponible pour tous les pays membres de FIDA, de provenir de sources reconnues sur le plan international et d'être actualisée chaque année¹¹. De surcroît, comme indiqué dans l'introduction, le RNB par habitant est l'un des éléments que l'on retrouve dans tous les systèmes fondés sur la performance utilisés par les banques multilatérales de développement pour allouer les ressources; il constitue donc un facteur d'harmonisation avec les méthodes en usage à l'échelle internationale¹².
19. Conscient de ces avantages, le Groupe de travail sur le SAFF a demandé que la direction procède à une évaluation normative approfondie de cette variable, afin d'être en mesure de décider s'il convient de la conserver, de la remplacer par un indicateur plus approprié pour mesurer la pauvreté rurale, de modifier son exposant ou de la compléter à l'aide d'une autre variable qui améliorerait la prise en compte de la pauvreté rurale dans la composante "besoins du pays".

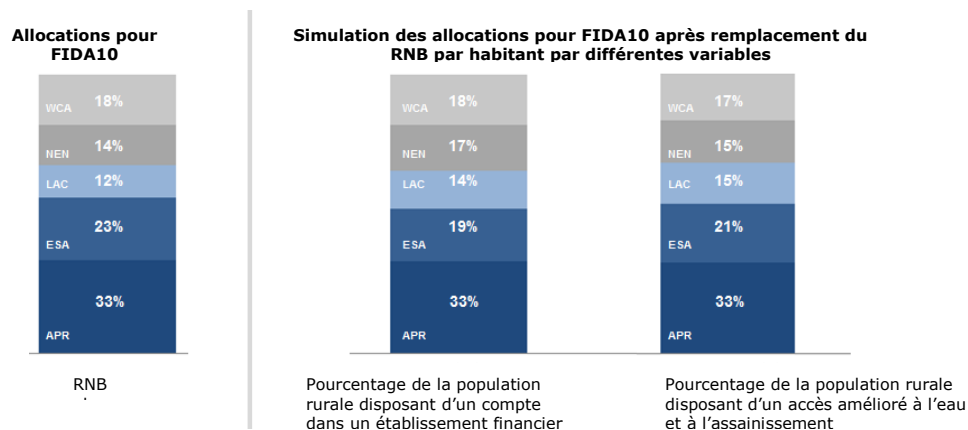
¹⁰ Lorsque le SAFF a été mis en place au FIDA, il était prévu que "l'allocation minimum (plancher) correspondrait à 1 million d'USD par an sur la période d'allocation concernée et l'allocation maximale (plafond) correspondrait à 5% des ressources disponibles pour prêts sur la même période" (EB 2003/79/R.2/Rev.1).

¹¹ Le RNB par habitant est validé, actualisé et publié périodiquement par la Banque mondiale dans sa base de données des indicateurs du développement dans le monde.

¹² Le RNB par habitant est également utilisé dans les systèmes d'allocation fondés sur la performance utilisés par l'IDA, la BAfD, la BAsD, la BDC et l'Union européenne (Fonds européen de développement pour l'aide aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (FED/ACP), entre autres.

20. Le GTT a testé le remplacement du RNB par habitant par différentes variables, dont on sait qu'elles sont fortement corrélées avec la pauvreté rurale¹³, comme l'accès aux sources d'eau, à l'électricité ou aux installations d'assainissement dans les zones rurales. Comme le montre la figure 2, les changements observés dans la répartition régionale des allocations lorsque l'on remplace le RNB par habitant par d'autres indicateurs sont minimales. Par conséquent, remplacer le RNB par habitant par ces indicateurs de la pauvreté rurale n'apporte rien à la formule en termes d'effet sur la répartition. Par conséquent, par rapport au RNB, ces indicateurs n'apportent à la formule aucun élément supplémentaire sur le plan de la pauvreté rurale. Ce résultat s'explique par la forte corrélation qui existe entre ces indicateurs et le RNB par habitant.

Figure 2: Allocations pour FIDA10 initiales et modifiées



Régions: APR, Asie et Pacifique; ESA, Afrique orientale et australe; LAC, Amérique latine et Caraïbes; NEN, Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; WCA, Afrique de l'Ouest et du Centre.

21. Compte tenu de ce qui précède, la direction a évalué les solutions consistant à remplacer le RNB par habitant par différents indices comme l'indice de développement humain (IDH)¹⁴, l'indice de vulnérabilité économique (IVE)¹⁵, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)¹⁶, l'indice du capital humain (ICH)¹⁷, et l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)¹⁸. Toutefois, aucun des indices actuellement disponibles n'est spécifiquement axé sur la pauvreté rurale ou n'en couvre tous les aspects essentiels. L'IDH, par exemple, n'intègre aucun paramètre concernant spécifiquement les zones rurales; il est en grande partie déterminé par le RNB par habitant et l'espérance de vie et ne tient pas compte d'autres dimensions importantes de la pauvreté rurale comme les inégalités entre les sexes ou le climat. En conséquence, la prise en compte limitée du développement rural dans l'IDH réduit son utilité en tant que remplaçant du RNB par habitant. En outre, comme le montre la figure 3, le test consistant à remplacer le RNB par habitant par l'IDH dans la formule a montré que, toutes choses étant égales par ailleurs, cela conduirait à une diminution des financements accordés par le FIDA à des conditions particulièrement favorables et à une augmentation des financements à des conditions ordinaires, ce qui entraînerait un transfert des ressources des pays à faible revenu vers les pays à revenu élevé¹⁹.

¹³ Tous les autres éléments de la formule étant égaux par ailleurs.

¹⁴ Voir: <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>.

¹⁵ Voir: http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc_criteria.shtml.

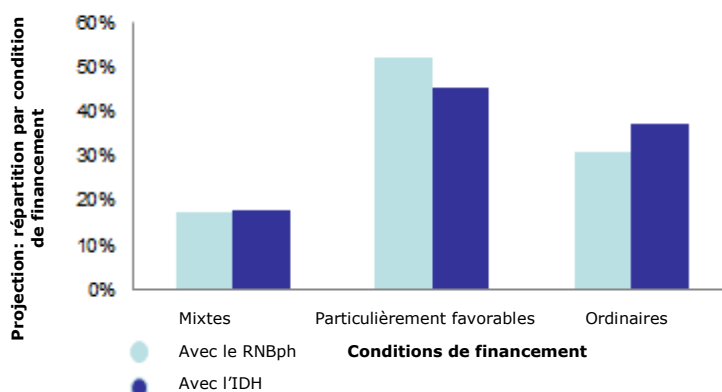
¹⁶ Voir: <http://hdr.undp.org/en/content/multidimensional-poverty-index-mpi>.

¹⁷ Voir: http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc/ldc_criteria.shtml.

¹⁸ Voir: <http://hdr.undp.org/en/content/gender-development-index-gdi>.

¹⁹ Aux termes des Principes et critères applicables aux financements du FIDA, il est préconisé qu'environ les deux-tiers des prêts du FIDA soient accordés à des conditions particulièrement favorables.

Figure 3: Allocations pour FIDA10 calculées avec la formule actuelle et en remplaçant le RNB par habitant par l'IDH



22. L'IVE, l'IPM, l'ICH et l'ISDH, dont l'utilisation a également été envisagée, présentent des insuffisances analogues pour cerner le caractère multidimensionnel de la pauvreté rurale. Certains de ces indices comprennent des indicateurs de mesure de la pauvreté pertinents, mais le problème est qu'ils reposent sur des données qui ne sont pas disponibles pour tous les pays ou en permanence (IMP); d'autres sont concentrés sur certaines dimensions spécifiques de la pauvreté, ce qui améliore leur précision mais limite leur portée (ISDG et ICH); d'autres encore mesurent des aspects importants de la pauvreté non monétaire, mais comprennent des indicateurs qui entrent déjà en ligne de compte dans la formule de calcul du SAFP, comme le RNB par habitant (IDH et ISDH). Enfin, la plupart de ces indices sont connus tardivement, avec un décalage de trois à cinq ans. Par exemple, l'ICH publié en 2009 reposait sur des données concernant la sous-alimentation établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la période 2003-2005, avec un décalage d'environ quatre ans; par conséquent, il ne prenait pas en compte la crise alimentaire de 2008. En outre, aucun de ces indices n'est fortement axé sur la pauvreté rurale. Par conséquent, l'idée de les utiliser en remplacement du RNB par habitant pour améliorer la prise en compte de la pauvreté rurale dans la formule de calcul utilisée pour les besoins du SAFP a été écartée.
23. Pour pallier les limites des variables actuellement utilisées, décrites dans les paragraphes qui précèdent, la possibilité d'élaborer un indice de la pauvreté rurale propre au FIDA a été étudiée. Cependant, l'analyse des variables qui pourraient éventuellement composer cet indice a fait apparaître une forte corrélation avec le RNB par habitant, et entre les variables elles-mêmes. Par conséquent, les résultats sont analogues à ceux obtenus pour l'analyse des différentes variables associées à la pauvreté rurale: faire entrer cet indice dans la formule n'ajouterait, par rapport au RNB par habitant, aucune amélioration ni aucun effet valable sur le montant des fonds alloués à chaque pays, et cela diminuerait considérablement l'efficacité compte tenu des ressources qui seraient nécessaires pour établir et actualiser cet indice. Par ailleurs, les consultations avec la Banque mondiale et la FAO ont permis d'attirer l'attention sur le fait que, bien qu'il soit possible d'élaborer un indice de la pauvreté rurale, il serait impossible de disposer en permanence et partout des données nécessaires pour tous les États membres du FIDA, ce qui limiterait la fiabilité de cet indice, et par conséquent nuirait au caractère équitable de la formule de calcul et en atténuerait l'efficacité. En fait, certains de ces problèmes se posent déjà avec la formule actuelle, par exemple en ce qui concerne l'utilisation du score EPIN (Évaluation des politiques et institutions nationales), et il a été constaté dans l'ENI que les techniques de remplacement par des variables exogènes biaisent les allocations de manière aléatoire.

24. Compte tenu de cette analyse, le RNB par habitant a été conservé dans la composante "besoins" de la formule. Les hypothèses de modification de son coefficient de pondération seront étudiées durant la seconde phase de la révision du SAFF.
25. Pour renforcer le poids de la pauvreté rurale dans le SAFF, une autre solution été évaluée: il s'agit d'inclure dans la formule de nouvelles variables susceptibles de mieux rendre compte des dimensions qui ne sont pas entièrement appréhendées jusqu'ici, comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le changement climatique et la vulnérabilité. Dans l'ensemble, l'argument qui plaide en faveur de cette solution est qu'elle permet de tenir compte de manière plus globale de la dimension de l'équité ou des besoins dans l'allocation fondée sur la performance. Cela permettrait d'utiliser davantage la formule du SAFF dans le cadre de la concertation sur les politiques au niveau national, comme il a été recommandé dans l'ENI.
26. L'une des variables les plus solides analysées par le GTT est le Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN, un indice mondial d'adaptation mis au point par l'Université Notre Dame)²⁰; Il s'agit d'un outil modulaire dont l'accès est libre et gratuit qui présente un certain nombre de caractéristiques intéressantes et inédites. Cet indice, qui comprend deux composante, récapitule: i) le niveau de vulnérabilité d'un pays face au changement climatique et aux autres défis mondiaux, associé au ii) degré de préparation du pays à mettre en œuvre avec succès des mesures d'adaptation²¹. La composante "vulnérabilité" mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation des pays dans six domaines essentiels à la vie: l'alimentation, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures²². Il prend donc en compte un certain nombre d'indicateurs de pauvreté qui sont tout à fait en rapport avec la pauvreté rurale. En outre, une version de cet indice corrigé du RNB par habitant est également disponible, ce qui permet de réduire l'effet de corrélation et d'éviter la redondance des variables.
27. En pratique, les caractéristiques de l'indice ND-GAIN décrites ci-dessus signifient que les variables incluses dans la composante "vulnérabilité" corrigée du RNB prennent en compte de nouvelles dimensions de la pauvreté rurale qui ne sont actuellement pas appréhendées dans la composante "besoins" de la formule du SAFF. En outre, en raison de sa présentation en modules, il est facile d'adapter cet indice pour y ajouter des variables supplémentaires, ou de remplacer certaines des variables qu'il utilise par d'autres qui rendent plus précisément compte de la pauvreté rurale. Il présente donc des caractéristiques qui en font un point de départ approprié pour mettre au point une variable à ajouter à la formule du SAFF afin de mieux prendre en compte la pauvreté rurale.
28. Le GTT propose que, tout en conservant le RNB par habitant dans la composante "besoins" de la formule, une variable correspondant à l'indice ND-GAIN adapté au FIDA soit ajoutée.
29. Le FIDA conservera la structure modulaire de base de la composante "vulnérabilité" de l'indice ND-GAIN corrigé du RNB, ainsi que l'importance accordée à la vulnérabilité climatique. En même temps, il l'adaptera à son mandat spécifique en donnant plus d'importance à la question de l'alimentation grâce à l'ajout d'indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en testant l'utilisation de paramètres qui font apparaître les différences dans les niveaux de pauvreté entre populations rurales et populations urbaines au sein des pays, et en

²⁰ Pour un exposé complet de la méthode d'élaboration de l'indice ND-GAIN, consulter le Country Index Technical Report à l'adresse: (http://index.nd-gain.org:8080/documents/nd-gain_technical_document_2015.pdf). Pour une présentation des grandes lignes de la méthodologie, consulter la page: <http://index.gain.org/about/methodology>. L'indice ND-GAIN comprend une composante "vulnérabilité" et une composante "préparation".

²¹ S'appuyant sur des données recueillies depuis plus de 15 ans concernant 50 variables, l'indice ND-GAIN classe chaque année plus de 175 pays en fonction de leur degré de vulnérabilité face aux sécheresses, tempêtes exceptionnelles et autres catastrophes naturelles et, ce qui est inédit, de leur degré de préparation à mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Voir: <http://gain.org/about-the-index>.

²² Pour une présentation de la composante "vulnérabilité" de l'indice ND-GAIN, consulter la page: <http://index.gain.org/about/methodology>.

fusionnant certains des domaines qui sont moins pertinents pour les zones rurales. L'annexe II fournit une vue d'ensemble des indicateurs qui seront inclus dans cet indice de vulnérabilité spécifique au FIDA, ainsi que la méthodologie employée pour établir cet indice.

30. Le FIDA établira ce paramètre de mesure de la vulnérabilité à partir d'indicateurs qui sont rendus publics, en s'assurant qu'ils ne recoupent pas d'autres variables de la formule de calcul utilisée dans le SAFF. Cela permet d'éliminer les préoccupations mentionnées plus haut concernant le risque qu'un indice établi par une université publique cesse d'être disponible.
31. L'ajout d'une variable de ce type pose des problèmes qui devront être pris en compte dans la seconde phase. Tout d'abord, l'expérience d'autres banques multilatérales de développement qui utilisent des indicateurs de mesure de la vulnérabilité dans leur SAFF, comme la Banque de développement des Caraïbes, ou ont envisagé de le faire, comme la Banque mondiale, montre que les données correspondant à ces variables évoluent lentement au cours d'un cycle ou d'un cycle à l'autre. En second lieu, pour certains pays, il arrive que les délais d'obtention des données soient importants, ce qui donne au processus d'allocation un caractère rétrospectif. Enfin, dans le cas de la plupart des indices de vulnérabilité, on constate que, pour certains pays, lorsque les données changent, l'évolution est parfois spectaculaire. Des fluctuations d'une telle ampleur seraient susceptibles d'entraîner une importante instabilité dans la répartition des allocations, ce qui mettrait la prise en compte de la vulnérabilité en contradiction avec le principe de prévisibilité de l'aide. Pour toutes ces raisons, il est proposé que cette variable soit actualisée une fois par cycle de reconstitution.

B. Renforcer la composante "performance" de la formule de calcul utilisée dans le SAFF

32. La composante "performance du pays" de la formule de calcul utilisée dans le SAFF comprend trois variables: l'indice d'allocation des ressources (IRAI) établi par l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, la performance du secteur rural (PSR) et le score relatif au portefeuille à risque (PAR).
33. Le score IRAI est établi à partir des résultats de l'EPIN conduite chaque année pour les pays remplissant les conditions pour bénéficier d'un financement de l'IDA. L'EPIN donne un aperçu de la performance globale des politiques et institutions d'un pays telle qu'évaluée par le personnel de la Banque mondiale²³. Le score PSR est un indicateur mis au point par le FIDA qui apprécie les résultats obtenus par les pays dans la mise en place d'un cadre politique et institutionnel propice à une réduction durable de la pauvreté rurale²⁴; il permet donc de tenir compte des priorités et de la mission du FIDA dans le processus d'allocation de ressources aux pays. Comme c'est le cas pour l'IRAI, les scores PSR sont attribués par le personnel du FIDA²⁵. Les variables EPIN et PSR entrent dans le calcul de la composante "performance de pays" de la formule utilisée dans le SAFF à hauteur de respectivement 20% et 45%. La raison invoquée pour incorporer les variables EPIN/IRAI et PSR dans la formule était qu'il fallait s'assurer que le SAFF tiendrait expressément compte des questions de gouvernance et de politiques et leur attacherait une grande importance²⁶.
34. À l'issue de l'ENI, il a été recommandé de rationaliser les indicateurs liés à la gouvernance utilisés dans le SAFF en s'interrogeant sur l'opportunité de conserver l'EPIN, car cet indice n'est pas disponible pour tous les pays²⁷, et en systématisant

²³ Indice d'allocation des ressources de l'IDA: <http://ida.worldbank.org/financing/ida-resource-allocation-index>.

²⁴ Voir le document: EB 2003/79/R.2/Rev.1, annexe I.

²⁵ D'autres banques multilatérales de développement, comme la BAsD et la BAFD, procèdent à des évaluations analogues, leur propre personnel se chargeant d'établir les scores, et ces scores constituent l'une des variables de leur SAFF.

²⁶ Voir le document: EB 2003/79/R.2/Rev.1, annexe IV.

²⁷ La Banque mondiale ne publie les données IRAI (EPIN) que pour les pays remplissant les conditions pour bénéficier d'un financement de l'IDA. Par conséquent, les scores EPIN ne sont pas disponibles pour 35% des États membres du FIDA.

et renforçant le questionnaire d'évaluation de la PSR pour assurer sa concordance avec le Cadre stratégique. En outre, il a été constaté dans l'ENI que les indicateurs EPIN et ceux utilisés dans l'évaluation de la PSR étaient fortement corrélés.

35. Le GTT a étudié les répercussions potentielles des changements proposés pour le SAFF. Plus précisément, il a tout d'abord étudié les conséquences qu'entraînerait l'abandon total de la variable EPIN. Les tests ont montré que l'élimination de cette variable, toutes choses étant égales par ailleurs, se traduisait par une forte variation des allocations pour les pays qui obtiennent de bons résultats au regard du critère de stabilité macroéconomique, une caractéristique que le score EPIN a tendance à récompenser²⁸. Étant donné que ce résultat va à l'encontre de l'une des raisons d'être fondamentales du SAFF – servir d'incitation à améliorer la performance des pays – le GTT a recherché d'autres solutions. Il est parvenu à la conclusion que l'EPIN devait être abandonnée en tant que variable à part entière, mais que certaines de ses dimensions macroéconomiques devaient être incorporées dans la nouvelle mouture de l'évaluation de la PSR. En outre, le questionnaire PSR actuel sera mis à jour afin qu'il corresponde mieux au Cadre stratégique et qu'il intègre mieux les questions transversales comme le changement climatique, la parité des sexes et la nutrition.
36. Pour atteindre cet objectif, le GTT a entrepris une révision normative de l'évaluation de la PSR et du questionnaire correspondant qui privilégie la simplicité, l'efficacité et l'utilité dans la perspective de la concertation sur les politiques; il s'agit:
- d'améliorer la formulation de chacune des questions pour établir un lien direct avec la caractéristique observable qui doit être mesurée pour évaluer la performance de chaque pays;
 - de conserver les sections pertinentes de l'EPIN, c'est-à-dire celles qui contiennent des variables ayant trait à la macroéconomie et à la viabilité environnementale;
 - de réduire le nombre des questions, en évaluant avec précision les variables qui correspondent au Cadre stratégique, le changement climatique, la parité des sexes et la nutrition faisant l'objet d'une attention particulière; et
 - de concevoir une méthode mixte associant des paramètres qualitatifs et quantitatifs pour s'assurer de la validité de l'ensemble. Des directives encadrant l'attribution des scores seront élaborées; elles comprendront des définitions claires accompagnées des éléments nécessaires pour étayer l'évaluation de la performance.
37. Les mesures exposées ci-dessus ont été formulées à l'issue de consultations avec des experts techniques ou régionaux et des partenaires de développement²⁹. Par la suite, le questionnaire PSR sera mis à jour pour ajouter des questions ayant trait à de nouveaux domaines thématiques comme la politique budgétaire, transférée de l'EPIN à la variable PSR, et la nutrition, qui constituera un nouveau domaine thématique pris en compte dans une évaluation plus fine de la PSR. Les questions seront réorganisées en fonction des trois objectifs stratégiques du FIDA. Cela permettra de faire cadrer le score PSR avec les domaines prioritaires du FIDA et de disposer d'un point de départ solide pour engager la concertation sur les politiques au niveau national et alimenter l'élaboration des stratégies de pays.
38. Parallèlement à l'élaboration du questionnaire, le GTT mettra au point des directives encadrant l'attribution des scores afin d'assurer une application et une analyse cohérentes et analogues dans tous les pays. Sur le plan des procédures, le GTT s'attache également à mettre au point un dispositif de vérification de la qualité qui s'appuiera sur la participation active des économistes régionaux du Bureau des

²⁸ Voir l'exposé présenté par la direction au Groupe de travail sur le SAFF, 10 août 2016, diapositives 7 et 8.

²⁹ À la date de rédaction du présent rapport, une trentaine d'experts techniques ou régionaux avaient été consultés. Il s'agit d'économistes régionaux, de conseillers de portefeuille, de chargés de programme de pays, et de spécialistes techniques d'ECD et de PTA.

politiques de PTA et de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles du Département gestion des programmes (PMD).

39. L'évaluation de la PSR aura lieu tous les trois ans et non plus chaque année, étant donné que seuls des changements minimes des indicateurs de performance que cet indicateur est censé suivre sont observés au cours d'un cycle triennal du SAFF. Cette évaluation serait effectuée l'année précédant le début d'un cycle SAFF, afin d'être prise en compte pour les allocations correspondant aux trois années suivantes.
40. À l'issue de l'ENI consacrée au SAFF, il a été recommandé d'envisager, outre le score PAR, d'autres moyens de prendre en considération la performance du FIDA au niveau du programme de pays. La direction s'attache actuellement à déterminer comment mettre en œuvre cette recommandation. Durant la seconde phase de la révision du SAFF, le GTT va étudier comment augmenter l'élasticité de la notation des décaissements dans le cadre de la variable PAR en procédant à des analyses quantitatives et des simulations. La performance en matière de décaissements est déjà un élément des évaluations de la performance du portefeuille que d'autres banques multilatérales de développement prennent en considération dans la formule de calcul de leur SAFF, car ce paramètre est considéré comme un indicateur de substitution valable pour la performance des projets et programmes. Les travaux du GTT s'appuieront sur les résultats de l'étude approfondie de la performance en matière de décaissements actuellement effectuée par la Division Recherche et évaluation de l'impact en partenariat avec la Division des services de gestion financière et OPE.

C. Renforcer les modalités de gestion du SAFF

41. Dans l'ENI sur le SAFF, il a été souligné qu'il importait de mettre en œuvre une série d'innovations dans la gestion du SAFF afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficacités. Cette conclusion a conforté la direction dans les efforts qu'elle a entrepris pour améliorer les rapports, l'apprentissage et les modalités de réaffectation de ressources dans le cadre du SAFF.
42. La direction continuera de rendre compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre du SAFF, chaque année à la session de décembre, dans une section consacrée à ce sujet du document présentant le programme de travail et budget. La direction élargira le champ de ce rapport en fournissant des informations sur les pays actifs, la justification des plafonnements et l'utilisation de seuils et de plafonds d'allocation, accompagnées d'explications concernant les pays qui entrent ou sortent d'un cycle SAFF, ainsi que les réaffectations de fonds. Le premier rapport ainsi étoffé est présenté au Conseil d'administration à la même session que le présent document d'orientation, en décembre 2016.
43. Afin de consolider le processus de calcul des allocations, la direction travaille, en partenariat avec la Division des technologies de l'information et des communications, à la mise au point d'un système informatisé qui calculerait automatiquement les allocations. En outre, une fois achevée la révision du SAFF, un manuel SAFF sera rédigé afin d'améliorer la clarté, d'assurer la transparence et de faire connaître la méthode employée par le FIDA pour allouer des ressources aux pays partenaires.
44. Afin de promouvoir encore davantage l'apprentissage, la direction organise pour la première fois une activité d'apprentissage consacrée au SAFF, l'objectif étant de faire connaître au personnel du FIDA le travail accompli pour donner suite à l'ENI et de faciliter l'échange d'expériences entre chargés de programme de pays et entre divisions régionales.
45. Enfin, comme c'était déjà le cas en 2014 et 2015, la direction a amélioré le processus de prise de décisions concernant les allocations SAFF en y associant les principaux organes de coordination de la gestion du FIDA, OMC et EMC, qui analysent les enseignements dégagés et valident les allocations. En outre, la

direction teste également les incidences qu'entraînerait le transfert des réaffectations de ressources de la fin du cycle SAFF à la deuxième année de ce cycle et évalue dans quelle mesure ce transfert affecte la dispersion et la prévisibilité des allocations.

III. Prochaines étapes

46. La première phase de la révision du SAFF portait sur les modifications à apporter aux variables qui composent la formule de calcul utilisée dans le SAFF et sur les améliorations des modalités de gestion du système. La seconde phase, davantage axée sur les aspects quantitatifs, sera consacrée à la révision des pondérations appliquées dans la formule de calcul; il s'agira d'évaluer les modifications nécessaires pour l'adapter à l'ajout de nouvelles variables, et d'analyser les répercussions que ces changements sont susceptibles d'entraîner sur l'ensemble des allocations de ressources du FIDA et sur les activités opérationnelles.
47. La révision des coefficients de pondération suppose d'analyser l'importance relative de chaque composante et de chaque variable employées dans la formule. La modification des coefficients et exposants utilisés dans la formule est une tâche qui exige une analyse méticuleuse, car elle est susceptible d'entraîner des effets non négligeables sur la note du pays (voir l'encadré 1 sur la formule de calcul utilisée dans le SAFF) et, partant, sur les allocations attribuées à chaque pays. En conséquence, les modifications à apporter devront être analysées avec soin. Cette analyse portera également sur les moyens d'allouer plus efficacement les ressources aux pays présentant des situations de fragilité, comme d'autres banques multilatérales de développement le font déjà.
48. Les débats portant sur les coefficients de pondération permettront également d'obtenir plus d'éléments probants afin de définir un équilibre plus satisfaisant entre la composante "besoins du pays" et la composante "performance du pays" de la formule, une préoccupation exprimée à l'occasion des réunions tenues par le Groupe de travail sur le SAFF depuis le mois d'avril 2016. En effet, lors de sa dernière réunion, qui a eu lieu le 20 septembre, il a proposé de changer l'intitulé du SAFF, qui s'appellerait désormais Système d'allocation fondé sur les besoins et la performance (SAFBP), afin de souligner le fait que la composante "besoins " est aussi pertinente que la composante "performance" dans les décisions d'allocation de ressources.
49. Enfin, la direction continuera d'examiner et d'améliorer les méthodologies permettant d'établir les scores PSR et PAR durant la seconde phase, et d'affiner la nouvelle variable mesurant la vulnérabilité.

Analyse de la méthodologie employée pour évaluer la performance du secteur rural (PSR)

I. Introduction

1. On trouvera dans la présente annexe une proposition de révision de la structure de l'évaluation de la performance du secteur rural (EPSR), qui repose sur une analyse systématique des failles de la structure actuelle et sur un examen de la bibliographie universitaire. La proposition s'appuie aussi sur les consultations menées avec les départements du FIDA pertinents. Au cours de la seconde phase de la révision du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), un questionnaire détaillé et des critères d'évaluation seront élaborés. Comme proposé dans l'évaluation au niveau institutionnel (ENI), la nouvelle EPSR sera réalisée et la PSR sera mise à jour au début de chaque cycle de reconstitution, à compter de la période couverte par la onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11).
2. L'EPSR est conçue pour fournir une mesure de la performance des cadres politiques des pays dans les domaines intéressant le secteur rural. Dans la formule du SAFP, cette évaluation met en balance, d'une part, les besoins d'un pays et, d'autre part, la qualité de sa gouvernance et sa performance dans les domaines politiques essentiels – permettant ainsi de récompenser les pays les plus performants.
3. La nécessité de réviser l'EPSR fait partie des constatations de l'ENI du SAFP du FIDA³⁰, dont une des recommandations a été que le Fonds affine la variable de performance du secteur rural en remaniant les indicateurs et les questions afin de tenir compte des nouveaux défis, priorités et possibilités du secteur rural, et de renforcer et d'homogénéiser le processus d'attribution des notes relatives à la PSR.
4. Avant la conduite de cet examen, l'EPSR était décomposée en 12 catégories d'indicateurs comportant plusieurs sous-questions. Les modifications proposées, qui permettront de mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes et la gouvernance des questions climatiques dans la formule, feront porter le questionnaire sur six domaines d'évaluation seulement, afin de le simplifier et de rendre la formule plus sensible à chaque variable³¹. De plus, l'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale ne sera plus intégrée dans la formule du FIDA, compte tenu des problèmes créés par le manque de données cohérentes concernant tous les pays emprunteurs du FIDA, et des conséquences sur la stabilité de la formule. En revanche, l'EPSR intégrera désormais certains éléments essentiels de l'EPIN, notamment la gestion macroéconomique.
5. De nombreuses consultations ont été menées en interne pour comprendre les écueils liés au contenu et aux procédures de l'EPSR. Les résultats sont présentés ci-après.

II. Modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure et au contenu de l'EPSR

6. Cette partie donne un aperçu de l'analyse qui a été réalisée à la fois sur l'EPSR et sur l'EPIN, et synthétise les conclusions et les propositions susceptibles de contribuer à la réforme de l'EPSR.

³⁰ Voir le document EB 2016/117/R.5.

³¹ Historiquement, la composante "performance" de la formule, et la note de la PSR en particulier, ont eu un impact relativement limité sur les allocations. Selon les calculs du Groupe de travail technique, une augmentation de l'EPIN de 1% se traduisait par une augmentation de l'allocation de 0,2%; une augmentation de la note de la PSR de 1% se traduisait par une augmentation de l'allocation de seulement 0,02%, et une augmentation du taux de projets à risque (PAR) de 1% se traduisait par une augmentation de l'allocation de 0,3%. En revanche, s'agissant du RNB par habitant et de la population rurale, une variation de 1% entraînait une augmentation de 0,5% et 0,8%, respectivement. De plus, la performance mesurée par les indicateurs relatifs à l'EPIN et à l'EPSR ne varie pas fréquemment, car elle concerne des variables institutionnelles et juridiques à long terme, lesquelles sont notablement stagnantes.

A. Analyse de l'EPSR

7. L'EPSR est structurée en 12 catégories, comptant chacune plusieurs sous-questions, liées à l'environnement politique et institutionnel des investissements ruraux. Ces questions permettent aux équipes d'émettre des jugements qualitatifs sur la robustesse des politiques et des institutions. Ces jugements sont traduits dans un barème en six points, identique à celui que le FIDA utilise pour évaluer la performance de ses projets pendant l'exécution et à l'achèvement, avec la note 1 qui correspond au niveau le plus faible et la note 6 au plus élevé. Un tableau précisant les caractéristiques associées à une note donnée sert de référence aux équipes chargées d'attribuer les notes. Ces dernières tiennent compte *de jure* et *de facto* des institutions et des règlements, et plus particulièrement de leur application.
8. Ce système de notation et le processus d'examen mis en place ont encouragé une forte convergence des notes attribuées à la PSR, privilégiant les valeurs intermédiaires (variant de 3 à 5). Ils ont aussi favorisé une certaine subjectivité. Le tableau 1 montre l'étroitesse de la fourchette de notes attribuées aux pays, avec une note minimale de 2,4 et une note maximale de 5, et un mode et une valeur médiane proches de 4.

Tableau 1

Statistiques descriptives: notes moyennes de l'EPSR pour tous les pays

	Moyenne des moyennes	Moyenne des notes combinées
Note minimale	2,44	2,43
Note maximale	5,03	5,02
Mode	4,18	4,11
Note médiane	3,91	3,92
Note moyenne	3,89	3,90

9. Outre le problème de l'uniformité des notes attribuées à des ensembles très différents de pays, l'EPSR était aussi caractérisée par un fort degré de corrélation entre les diverses catégories d'éléments constituant l'EPSR³². Le tableau 2, qui fait apparaître en rouge les cas où le coefficient de corrélation entre catégories est supérieur à 0,60, en fait la démonstration. Les plus fortes corrélations observées concernent les catégories de l'EPSR suivantes: C iii) "accès aux marchés des intrants et des produits agricoles" et E i) "affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural", dont les coefficients de corrélation avec *toutes* les autres questions de l'EPSR varient entre 0,6 et 0,75.

³² Les efforts des institutions et des politiques tendent à converger parce que les institutions sont complémentaires et résultent d'expériences historiques et de précédents juridiques identiques. Ainsi, non seulement les institutions vont dans le même sens mais encore elles se renforcent mutuellement. Pour une analyse classique, voir: Douglas C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance* (Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press, 1990) et, pour une application plus moderne des perspectives théoriques, voir notamment Peter A. Hall et David Soskice, *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage* (Oxford: Oxford University Press, 2001). Il convient de noter qu'en matière de gouvernance et de politiques, il peut exister des différences considérables entre le secteur rural et les autres secteurs. En particulier, les politiques et les institutions du secteur rural peuvent être plus faibles que celles des autres secteurs en raison d'un sous-investissement historique dans les biens publics et les cadres politiques relatifs au développement rural. Pour une vue d'ensemble, voir: David Booth, *Agricultural Policy Choice: Interests, Ideas and the Scope for Reform*. Institut international pour l'environnement et le développement. Document de travail - septembre 2014, et pour un traitement plus classique de la préférence accordée aux zones urbaines, voir: Michael Lipton, *Why Poor People Stay Poor: Urban Bias in World Development* (Cambridge, Massachusetts, États-Unis: Harvard University Press, 1977). De plus, les chercheurs modernes ont constaté que la préférence accordée aux zones urbaines perdurait dans les cadres politiques, à la fois du secteur agricole (Dirk Bezember et Derek Heady, "Agriculture, Development and Urban Bias," *World Development* vol. 36, n° 8 (Amsterdam: Elsevier, 2008) pages 1342-1364) et d'autres secteurs tels que l'éducation (David Stasavage, "Democracy and Education Spending in Africa," *American Journal of Political Science* vol. 49, n° 2 (Michigan State University, 2005) pages 343-358.

Tableau 2
Coefficient de corrélation de Spearman, catégories et questions de l'EPSR, tous pays (2015)

		<i>Moyenne</i>											
Moyenne entre catégories de l'EPSR		A i)	A ii)	B i)	B ii)	B iii)	C i)	C ii)	C iii)	D i)	D ii)	E i)	E ii)
A i)		1.00											
A ii)		0.83	1.00										
B i)		0.59	0.55	1.00									
B ii)		0.59	0.57	0.67	1.00								
B iii)		0.61	0.59	0.48	0.65	1.00							
C i)		0.55	0.55	0.57	0.53	0.46	1.00						
C ii)		0.58	0.56	0.62	0.53	0.46	0.64	1.00					
C iii)		0.74	0.69	0.64	0.73	0.65	0.63	0.65	1.00				
D i)		0.37	0.37	0.52	0.34	0.33	0.53	0.59	0.44	1.00			
D ii)		0.57	0.59	0.62	0.54	0.35	0.56	0.57	0.55	0.58	1.00		
E i)		0.69	0.67	0.70	0.59	0.60	0.64	0.69	0.70	0.58	0.60	1.00	
E ii)		0.59	0.63	0.64	0.53	0.54	0.50	0.66	0.60	0.51	0.65	0.71	1.00

Note: voir le tableau 3 de la présente annexe pour consulter l'intitulé des catégories.

10. Ce résultat a laissé penser qu'il fallait, soit employer ces indicateurs à la place de la plupart des autres indicateurs de l'EPSR, voire de tous, puisqu'ils rendaient compte correctement de la note globale relative à l'EPSR, soit décomposer ces deux indicateurs pour examiner la façon dont leurs divers éléments de notation étaient corrélés à d'autres indicateurs.

B. Analyse de l'EPIN

11. L'EPIN mesure 16 grands critères, notamment les suivantes: gestion macroéconomique; politiques relatives au budget, à la dette et au commerce; environnement réglementaire des affaires; égalité homme-femme; politiques et institutions pour la protection de l'environnement; et mesures évaluant la gestion, la transparence et la corruption dans le secteur public³³. La portée de l'EPIN est donc beaucoup plus vaste que celle de l'EPSR, qui est centrée sur le secteur rural et ne tient pas compte des domaines macroéconomiques, mais on constatait toutefois de nombreux chevauchements entre les deux indices.
12. Le tableau 3 met en évidence des catégories mesurées par l'EPIN et l'EPSR quasiment identiques, car il montre que les coefficients de corrélation entre certaines questions de l'EPSR, notamment le "climat de l'investissement pour les entreprises rurales" et les catégories de l'EPIN associées à "l'environnement réglementaire des affaires", étaient très élevés (coefficient de corrélation de Spearman égal à 0,73 en 2013). Ainsi, les pays jugés peu performants au titre de l'EPIN et de l'EPSR étaient doublement pénalisés par la mauvaise performance de leur gouvernance, de leurs institutions et de leurs politiques, alors que les pays n'ayant pas de note EPIN voyaient leurs notes EPSR les plus élevées bénéficier d'une pondération avantageuse³⁴.

³³ Pour une liste complète des variables, des indicateurs et des questions, voir le rapport *World Bank Country Policy and Institutional Assessment: An IEG Evaluation* (Washington, 2010).

³⁴ Avec la méthodologie actuelle du SAEP, quand il n'existe pas de note EPIN, la composante "performance" de la formule est la suivante: $(0,43 \cdot \text{PAR} + 0,57 \cdot \text{PSR})^2 \cdot 0$.

Tableau 3

Coefficients de corrélation de Spearman (2013-2015) relatifs à certaines catégories de l'EPIN et de l'EPSR, tous pays

Catégories de l'EPSR	Critères comparables de l'EPIN	2015	2014	2013
		(comparaison notes PSR 2015 et notes EPIN 2014)	(comparaison notes PSR 2014 et notes EPIN 2013)	(comparaison notes PSR 2013 et notes EPIN 2012)
		Corrélation de Spearman (rho)	Corrélation de Spearman (rho)	Corrélation de Spearman (rho)
A i) Cadre politique et juridique des organisations rurales	B6) Environnement réglementaire des affaires	0,57	0,57	0,52
A ii) Dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	-	-	-	-
B i) Accès à la terre	C11) Politiques et institutions pour la protection de l'environnement	0,30	0,38	0,30
B ii) Accès à l'eau à usage agricole	C11) Politiques et institutions pour la protection de l'environnement	0,34	0,35	0,27
B iii) Accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	-	-	-	-
C i) Conditions de développement et d'accès aux services financiers ruraux	B5) Secteur financier	0,49	0,57	0,55
C ii) Climat de l'investissement pour les entreprises rurales	B6) Environnement réglementaire des affaires	0,58	0,71	0,73
C iii) Accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	B6) Environnement réglementaire des affaires	0,55	0,70	0,64
D i) Accès à l'éducation en milieu rural	C7) Egalité homme-femme	0,61	0,73	0,68
D ii) Représentation des femmes	C7) Egalité homme-femme	0,55	0,74	0,61
E i) Allocation et gestion des ressources publiques pour le développement rural	D13) Qualité de la gestion budgétaire et financière	0,55	0,72	0,63
E ii) Obligation redditionnelle, transparence et corruption en milieu rural	D16) Transparence, obligation redditionnelle et corruption dans le secteur public	0,47	0,67	0,57

13. Il existe cependant des exceptions notables à cette forte corrélation. Elles concernent la question de l'EPSR ayant trait au cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales, qui n'est pas étroitement liée à l'environnement réglementaire général des affaires, et aussi les deux questions de l'EPSR ayant trait à la gouvernance des ressources naturelles en relation avec l'accès à l'eau à usage agricole et à la terre, qui ne sont pas fortement corrélées à la catégorie plus générale de l'EPIN relative aux politiques et aux institutions contribuant à la protection de l'environnement (coefficient de corrélation de Spearman variant entre 0,27 et 0,38, de 2013 à 2015).

III. Conclusions et recommandations

14. Les deux séries d'analyses de l'EPSR et de l'EPIN ont conduit à élaborer trois principes susceptibles d'orienter la future réforme de l'EPSR, à savoir:
- i) simplifier l'EPSR pour éviter tout chevauchement inutile et corrélation importante entre indicateurs, et donner la priorité aux indicateurs aptes à rendre compte des multiples facettes des politiques et des institutions de développement rural, d'une manière synthétique;
 - ii) ajouter des variables jugées intéressantes dans le contexte de la performance du développement rural, dont l'EPIN rendait compte alors que l'EPSR ne le faisait pas – en particulier, certaines variables relatives à la performance macroéconomique; et
 - iii) réviser les variables de l'EPSR qui ne reflétaient pas suffisamment les priorités et la théorie du développement institutionnelles actuelles du FIDA, notamment ses politiques environnementales, et mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les questions (outre une partie spécialement consacrée aux politiques en la matière), en s'inspirant si possible de l'EPIN.
15. Plus spécifiquement, le FIDA a proposé de répartir les questions de l'EPSR dans six catégories, toutes centrées sur la performance du secteur rural, à l'exception des indicateurs macroéconomiques. Ces catégories sont décrites ci-après.

1. Gestion, politiques et conditions macroéconomiques

16. Les évaluations de la gestion macroéconomique et des politiques relatives au budget, à la dette et au commerce sont des éléments essentiels de la performance du secteur agricole, ainsi que des autres secteurs en général. Comme on peut le lire dans le Rapport sur le développement rural 2016 du FIDA, "La transformation du monde rural ne se produit pas de manière isolée; elle s'inscrit dans un processus plus vaste de transformation structurelle, façonné par les liaisons réciproques entre l'agriculture, l'économie rurale non agricole, le secteur manufacturier et les services"³⁵. L'expérience a montré qu'il était difficile que des secteurs économiques isolés enregistrent de bons résultats indépendamment des conditions macroéconomiques générales prévalant dans un pays³⁶. L'EPIN comprend des questions permettant d'évaluer les aspects suivants: mesure dans laquelle le contexte macroéconomique est jugé favorable à la croissance, viabilité de la politique budgétaire, viabilité de la politique relative à la dette et caractère restrictif/ouvert du régime commercial. Il est prévu de fusionner ces quatre séries de questions, en mettant davantage l'accent sur la gestion macroéconomique et la

³⁵ FIDA, Rapport sur le développement rural: Encourager une transformation inclusive du monde rural (Rome, 2016). Au demeurant, de nombreux modèles économiques de transformation structurelle reposent sur une série d'hypothèses encore plus radicales: ce serait le déclin de l'agriculture, comme secteur de l'économie, qui déterminerait la transformation structurelle, en particulier par l'intermédiaire des incidences de ce déclin sur la proportion de main-d'œuvre rendue disponible pour travailler dans d'autres secteurs économiques. Voir, par exemple, Douglas Gollin, Stephen Parente et Richard Rogerson, "The Role of Agriculture in Development" *The American Economic Review*, vol. 92, n° 2 (mai 2002), pages 160-164.

³⁶ Certains théoriciens font valoir que les sociétés privées peuvent tirer parti de leurs capacités pour maximiser leurs profits et des mesures d'incitations microéconomiques pour s'affranchir des institutions et des politiques nationales défaillantes (voir Gary S. Hansen et Birger Wernerfelt, "Determinants of Firm Performance: The Relative Importance of Economic and Organizational Factors" *Strategic Management Journal*, vol. 10, n° 5 [Wiley, 1989] pages 399-411), alors que selon un autre courant de recherche empirique, les conditions nationales pèsent lourdement sur la réussite des sociétés, à de rares exceptions près, quand les sociétés ont la capacité de s'appuyer sur des marchés et des flux de recettes internationaux (voir, par exemple, Marcel Peter et Martín Grandes, *How Important is Sovereign Risk in Determining Corporate Default Premia?: The Case of South Africa*. FMI, Document de travail N° 05/217 [Washington: Fonds monétaire international, 2005]). Étant donné que ce n'est généralement pas le cas de l'agriculture, nous considérons que les conditions macroéconomiques nationales constituent une contrainte non négligeable sur la performance générale du secteur.

politique budgétaire³⁷. Des indicateurs seront utilisés autant que possible pour réduire la subjectivité.

2. Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural

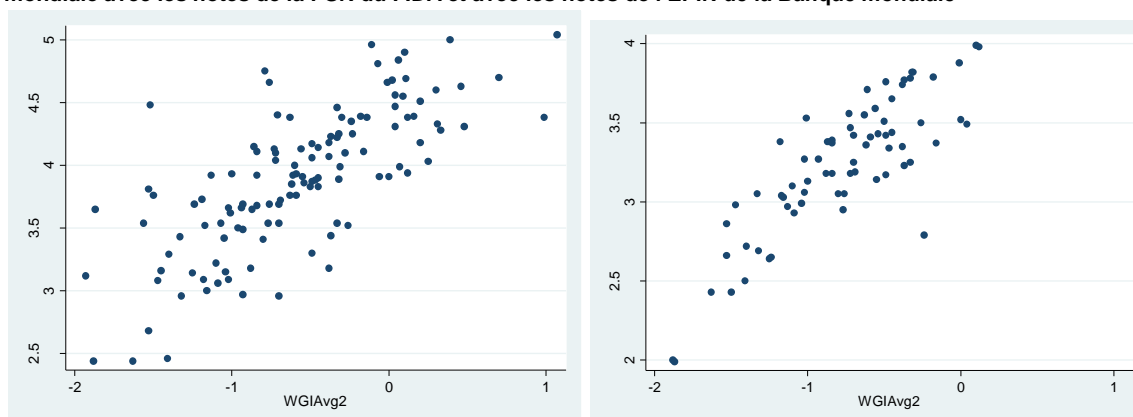
17. Actuellement, l'EPSR porte sur l'allocation des ressources publiques au développement rural et sur leur gestion, ainsi que sur l'obligation redditionnelle, la transparence et la corruption en milieu rural. Ces aspects font très largement écho aux questions de l'EPIN sur l'obligation redditionnelle, la gestion des ressources publiques, la transparence et la corruption au niveau macroéconomique. Un montage entre les évaluations plutôt objectives de l'EPIN (qui s'appuient sur des données d'enquêtes internationales, telles que celles qui sont compilées par Transparency International) et les questions plus subjectives et axées sur le secteur rural de l'EPSR, constituerait la meilleure combinaison d'indicateurs et de questions³⁸. Les questions de l'EPSR relatives au budget qui intéressent tant les procédures que les allocations pourraient être améliorées par une focalisation sur une évaluation plus quantitative des dépenses affectées au secteur rural dans les budgets (fondée sur des statistiques comparatives à l'échelle internationale) et par la formulation de questions liées aux procédures et institutions budgétaires, d'avantage ancrées dans la théorie des sciences politiques, afin de limiter la subjectivité³⁹.

³⁷ La politique budgétaire et la croissance sont privilégiées, car la politique relative à la dette est prise en compte par l'intermédiaire du Cadre pour la soutenabilité de la dette établi par le FIDA. De plus, le lien entre les investissements du FIDA et le commerce de biens manufacturés, dont les indicateurs relatifs à la politique commerciale visent à assurer le suivi, est moins étroit.

³⁸ D'autres modalités d'évaluation de la gouvernance ont également été examinées. Par exemple, le Groupe de travail a constaté que certaines variables prises en compte dans les indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale reflétaient assez fidèlement l'EPSR dans son ensemble. Par exemple, l'efficacité gouvernementale et la qualité réglementaire étaient étroitement liées à l'EPSR, avec des coefficients de corrélation de 0,69 (voir les diagrammes de dispersion - figure 1). Cependant, l'emploi des indicateurs de gouvernance mondiaux n'a pas été étudié plus avant parce que la Banque mondiale ne les emploie pas à des fins d'allocation (malgré la très forte corrélation avec l'EPIN), et invite les autres institutions à ne pas le faire. L'une des raisons en est que les intervalles de confiance de chaque indicateur sont importants, et qu'aux extrémités les indicateurs pourraient avoir des effets imprévus sur les allocations.

Graphique 1

Diagrammes de dispersion: comparaison des indicateurs de gouvernance mondiaux (sous-série) de la Banque mondiale avec les notes de la PSR du FIDA et avec les notes de l'EPIN de la Banque mondiale



³⁹ Sur ce dernier point, le processus d'élaboration des budgets nationaux varie d'un pays à l'autre, mais tous les pays disposent d'un ensemble d'institutions budgétaires qui établissent l'ensemble des règles et réglementations régissant la préparation, l'approbation et la mise en œuvre des budgets (Alberto Alesina et Roberto Perotti, "The Political Economy of Budget Deficits" *Staff Papers*, Fonds monétaire international vol. 42, n° 1 [Washington, FMI, 1995] pages 1-31). Ces règles et réglementations sont à la fois procédurales (déterminant qui examine quoi, quand et comment) et numériques (déterminant la part qui échoit à chaque type de bien). Les institutions budgétaires dépendent également du degré de leur hiérarchisation, des règles concernant l'approbation et la modification des budgets, et des degrés de transparence et de flexibilité. Des données comparatives à l'échelle internationale sur les institutions et les règles budgétaires sont disponibles, et les directives relatives à la création d'indicateurs ne cessent de se multiplier (voir par exemple, *Budgeting and Budgetary Institutions*. Washington, Banque mondiale, 2007).

3. Cadre politique et juridique applicable aux organisations et aux populations rurales

18. L'EPSR comprend deux séries de questions dans cette catégorie: une série relative au cadre politique et juridique applicable aux organisations rurales, et une série relative à la portée et au contenu du dialogue entre les pouvoirs publics et les organisations rurales. Ces deux questions qui revêtent une importance particulière dans l'EPSR du FIDA, sont très étroitement corrélées (0,83). C'est pourquoi, toute proposition sera élaborée en fonction des incidences qu'aurait une simplification de ces questions, lesquelles pourraient d'ailleurs être modifiées afin d'intégrer les modèles employés par le FIDA pour évaluer la robustesse des institutions rurales et de mieux tenir compte de la problématique hommes-femmes. Le FIDA a mis au point un modèle d'analyse des capacités et du degré de maturité des organisations rurales⁴⁰; cette analyse pourrait compléter l'analyse du cadre juridique applicable aux organisations rurales afin de donner une meilleure image de la performance des organisations elles-mêmes.

4. Politiques et pratiques environnementales

19. Pour l'instant, en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, l'EPSR porte sur l'accès à la terre (avec quatre questions relatives à l'accès, au régime foncier, à l'existence de marchés fonciers et à la réglementation applicable au domaine public) et sur l'accès à l'eau à usage agricole. Ces parties seraient conservées, mais les experts techniques consultés ont indiqué quelques domaines à réformer⁴¹. L'EPSR porte aussi, dans la même catégorie, sur la vulgarisation agricole⁴². Il convient de noter, cependant, que l'EPSR ignore des domaines qui sont couverts par l'EPIN et ont trait à l'existence de politiques encourageant la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution⁴³. L'EPSR pas plus que l'EPIN ne s'intéresse à la mesure dans laquelle les pays ont intégré l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans leur cadre politique. Il faut également mettre davantage l'accent sur l'accès des femmes aux ressources naturelles. En conséquence, cette catégorie de questions sera modifiée pour rendre compte de ces priorités importantes, qui sont au cœur du Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA.

5. Politiques financières, accès aux services et aux marchés

20. Comme l'a fait ressortir l'analyse de l'EPSR présentée plus haut, les indicateurs relevant de la catégorie C iii) "accès aux marchés des intrants et des produits agricoles" sont étroitement corrélés aux autres indicateurs, tant dans la section relative à la finance que dans la section relative aux marchés, et aux autres indicateurs de l'EPSR en général. Il est donc proposé que cet indicateur soit privilégié aux dépens d'autres indicateurs et questions de la même section (c'est-à-dire, fusionner C ii) et C iii)). Les indicateurs généraux relatifs au climat des affaires semblent peu intéressants s'agissant d'évaluer le climat des affaires dans les secteurs rural et agricole, une observation qui vaut même pour des indices récents plus spécialisés⁴⁴. Lors de la révision de cette série d'indicateurs, on s'attachera

⁴⁰ Voir le document "How to Do: Analyse and develop the social capital of smallholder organizations". <https://www.ifad.org/documents/10180/a6c58339-ad94-4709-861d-ce19cf05cc3>.

⁴² L'une des propositions issues des interviews des experts techniques concerne l'évaluation non seulement de l'accès à la terre mais aussi de la qualité des terres disponibles.

⁴³ Voir les critères de l'EPIN 2015 de la Banque mondiale, p.35 (version anglaise seulement).

⁴⁴ La Banque mondiale a créé un indice portant spécifiquement sur l'environnement entrepreneurial dans le secteur rural: "Enabling the Business of Agriculture" (EBA), calqué sur le modèle de son indice "Doing Business" relatif à la réglementation des affaires, notamment pour rendre compte des conditions particulières susceptibles d'être favorables à l'agriculture. L'indice EBA n'est pas particulièrement centré sur les petits agriculteurs et n'a pas encore une couverture universelle, cependant une analyse a été réalisée sur les liens existant entre les divers indicateurs de l'EPSR et l'EBA (certains membres du personnel ont prôné l'emploi de cet indicateur pour compléter notre analyse). Selon les données préliminaires, la corrélation est faible entre la performance mesurée avec les sous-indicateurs de l'EBA et la performance mesurée avec les sous-indicateurs de l'EPSR (par exemple, s'agissant de l'accès aux marchés, le coefficient de corrélation entre les deux indicateurs n'est que de 0,14), et des comparaisons plus générales montraient également une faible corrélation, c'est-à-dire environ 0,40 (voir la figure 2).

tout spécialement à rendre compte tant de l'accès des hommes que de l'accès des femmes aux services et aux marchés.

6. Nutrition et égalité des sexes

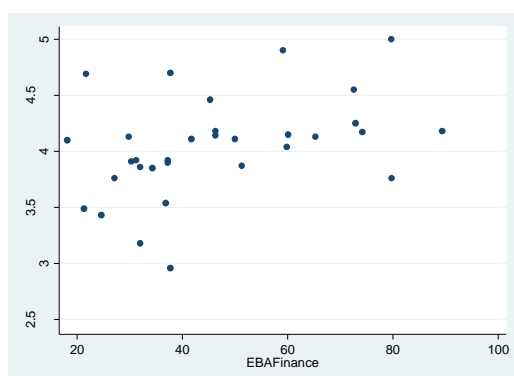
21. Enfin, la dernière catégorie requiert l'ajout de nouvelles variables relatives aux politiques nutritionnelles et le remaniement des variables relatives à l'égalité des sexes, pour améliorer la cohérence avec le cadre stratégique institutionnel. La problématique hommes-femmes sera également mieux intégrée dans toutes les questions de l'EPSR, et il convient de noter que les indicateurs propres à ce domaine étaient plus exhaustifs dans l'EPIN que dans l'EPSR. L'EPIN comportait une évaluation des politiques et des institutions concernant l'égalité homme-femme⁴⁵, ainsi que des évaluations du développement du capital humain (accès aux soins de santé et à l'éducation) et de l'accès aux ressources économiques et productives. L'EPSR ne mesurait que l'accès à l'éducation en milieu rural et l'accès à la représentation au niveau national. C'est pourquoi, il faut inclure les politiques et les institutions liées à l'égalité des sexes et élargir la place qui leur est donnée, tout en continuant de mesurer l'accès à l'éducation en milieu rural. En particulier, il faut envisager d'intégrer l'indicateur du développement par sexe (voir la note de bas de page 19), l'indice d'inégalité entre les sexes (Programme des Nations Unies pour le développement) et l'index Institutions sociales et Égalité homme-femme (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]). Une autre option consiste à intégrer des mesures relatives à la santé maternelle. En ce qui concerne la nutrition, étant donné que la composante "besoins du pays" de la formule du SAFF mesurera l'état nutritionnel de la population (par exemple, la malnutrition et la sous-alimentation dans le cadre de l'indice de vulnérabilité adapté au FIDA), la composante "performance du pays" doit viser à évaluer les aspects suivants: existence d'un coordonnateur officiel des questions de nutrition au ministère de l'agriculture, existence (et degré de mise en œuvre) d'une stratégie en matière de nutrition, et existence d'équipes plurisectorielles chargées des questions de nutrition (et capacités de ces équipes).

IV. Prochaines étapes

22. Le format et les catégories qu'il est proposé d'adopter pour l'EPSR permettent d'intégrer tous les domaines thématiques que la direction s'est engagée à prendre en compte en application des orientations formulées par le Groupe de travail du Conseil d'administration sur le SAFF. Les catégories proposées donnent un aperçu satisfaisant de la performance des cadres politiques des pays dans les domaines intéressant le secteur rural et contribuent à ancrer solidement l'EPSR sur le Cadre

Graphique 2

Diagramme de dispersion, comparaison entre la section finance de l'EBA et les notes de la PSR, pays disponibles



⁴⁵ Le critère évalue la mesure dans laquelle le pays a réalisé et mis en place des institutions et des programmes permettant d'appliquer des lois et des politiques qui: a) promeuvent l'accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain; b) promeuvent l'accès égal des hommes et des femmes aux ressources productives et économiques; et c) garantissent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi.

stratégique actuel. La direction poursuivra ses travaux afin d'affiner les aspects méthodologiques de l'EPSR. Un document technique comprenant le questionnaire et la méthode de notation révisés de l'EPSR sera établi. L'EPSR qui en résultera contribuera à la concertation sur les politiques et éclairera l'élaboration des stratégies de pays.

Prise en compte de la vulnérabilité dans le système d'allocation fondé sur la performance

I. Introduction

1. L'une des recommandations de l'évaluation au niveau institutionnel du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) a été qu'il fallait renforcer l'accent mis sur la pauvreté rurale dans la composante "besoins du pays" de la formule du SAFP, en particulier en étudiant comment y intégrer des mesures de la vulnérabilité, de la fragilité, de l'inégalité et de la pauvreté non monétaire. Une autre recommandation a été qu'il fallait affiner les objectifs et les spécifications générales du SAFP, en veillant à ce que la mission principale du FIDA, qui est de promouvoir la production vivrière et la sécurité alimentaire, soit dûment prise en compte⁴⁶.
2. Le dialogue mené avec le Groupe de travail du Conseil d'administration sur le SAFP a permis d'explicitier les éléments potentiels de cette nouvelle variable, conduisant à placer un accent spécifique sur la vulnérabilité, les questions climatiques, la sécurité alimentaire et la nutrition en milieu rural⁴⁷.
3. Le Groupe de travail technique sur le SAFP a évalué plusieurs indices (évoqués aux paragraphes 21 à 30 du texte principal) pour trouver un indice existant convenable qui engloberait toutes ces mesures de la pauvreté rurale, mais a conclu qu'il n'existait rien de la sorte actuellement. En conséquence, le groupe s'est employé à sélectionner un indice existant qui soit susceptible de constituer une base solide à l'élaboration d'une mesure de la vulnérabilité adaptée au FIDA.
4. Le "Notre Dame Global Adaptation Index" (ND-GAIN) a été choisi à cet effet. Les caractéristiques techniques uniques du ND-GAIN, la façon dont il a été modifié pour répondre aux besoins du FIDA et la méthodologie associée au nouvel indice de vulnérabilité du FIDA (IVF) sont décrits dans les parties suivantes.

II. Les caractéristiques techniques du ND-GAIN et leur application à l'indice de vulnérabilité du FIDA

5. L'indice ND-GAIN a été initialement mis au point par le Global Adaptation Institute de Washington, puis a été transféré en avril 2013 à l'Initiative de l'université de Notre Dame sur le changement environnemental (ND-ECI), une initiative de recherche stratégique fondée sur le principe que la science est au service de la société. L'indice a été conçu pour éclairer les décisions opérationnelles stratégiques des décideurs concernant les circuits d'approvisionnement, les grands projets, les réformes politiques et les engagements communautaires, que ce soit dans le secteur privé, les organisations non gouvernementales, le secteur public ou encore le domaine du développement.
6. L'indice ND-GAIN tient compte du fait que tous les pays sont confrontés aux multiples défis que posent l'évolution rapide des conditions sociales et économiques et, depuis peu, les effets du changement climatique. Les pays diffèrent quant à leur vulnérabilité face aux impacts de ces défis. Certains pays sont plus prêts que d'autres à relever ces défis par divers moyens: actions du gouvernement, sensibilisation des communautés et aptitude à inciter le secteur privé à fournir des réponses. Le ND-GAIN mesure ces deux dimensions dans deux composantes distinctes: la vulnérabilité face au changement climatique et aux autres défis mondiaux, et l'état de préparation s'agissant de mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

⁴⁶ Évaluation au niveau institutionnel du SAFP, recommandation 1, paragraphe 56.

⁴⁷ Le Groupe de travail technique sur le SAFP a examiné les diverses modalités d'application de cette recommandation, et en a débattu avec le Groupe de travail du Conseil d'administration sur le SAFP. Dans ce contexte, il a été décidé de traiter la question de la fragilité séparément, pendant la seconde phase de l'examen du SAFP, en procédant à une analyse des exposants et de la pondération des différentes variables de la formule. Cette décision est conforme aux pratiques d'autres banques multilatérales de développement.

7. L'indice ND-GAIN a fait partie des premiers indices à adopter une approche solidement structurée pour sélectionner les indicateurs individuels composant l'indice. L'avantage de cette approche est que chaque mesure contribuant au calcul de l'indice a un but distinct et peut facilement être remplacée si une autre mesure jugée plus pertinente devient disponible. Dans le cadre de l'élaboration d'un indice adapté au FIDA, cette approche structurée est particulièrement utile car la structure générale peut être conservée mais les indicateurs individuels être modifiés pour répondre aux besoins.
8. L'indice de vulnérabilité du FIDA (IVF) qui est proposé repose sur la composante de vulnérabilité du ND-GAIN et garde la structure modulaire du ND-GAIN qui vient d'être décrite, ainsi que l'articulation des indicateurs sur trois éléments clés déterminant la vulnérabilité d'un pays: l'exposition aux conditions et aux chocs climatiques; la sensibilité à ces chocs; et la capacité d'adaptation face à ces chocs. En particulier, l'exposition à l'évolution climatique est essentiellement liée à la situation géographique. Par exemple, les communautés côtières seront plus exposées à l'élévation du niveau de la mer et aux cyclones, et les communautés résidant dans des régions semi-arides risquent d'être plus exposées à la sécheresse. La sensibilité correspond au degré auquel un système ressent les stimuli climatiques ou réagit à ces stimuli. Et la capacité d'adaptation se réfère au potentiel ou à l'aptitude d'un système, s'agissant de s'adapter aux stimuli climatiques ou à leurs effets ou impacts⁴⁸. L'articulation de l'indice sur ces trois éléments garantit la prise en compte de toutes les dimensions de la vulnérabilité climatique.

III. Sélection des mesures à inclure dans une variable de vulnérabilité adaptée au FIDA

9. Les indicateurs composant l'IVF ont été choisis pour rendre compte de la focalisation spécifique du FIDA sur les populations rurales pauvres. Comme indiqué par le Groupe de travail sur le SAFFP, le choix des indicateurs a fait l'objet d'une attention spéciale afin qu'ils ne mesurent pas seulement la vulnérabilité climatique, mais également d'autres dimensions essentielles de la pauvreté rurale, notamment la sécurité alimentaire, la nutrition et l'inégalité. De cette manière, la portée de l'IVF a été élargie au-delà de la vulnérabilité face au changement climatique, et l'indice est devenu, au sens large, un indicateur de bien-être en milieu rural, intégrant les effets du changement climatique.
10. La sélection des indicateurs repose sur une série de principes: i) chaque indicateur doit être lié à l'une des dimensions de la pauvreté dont l'IVF vise à rendre compte; ii) la variation de la performance de chaque indicateur témoigne de la modification de l'exposition, de la sensibilité ou de la capacité d'adaptation et, en particulier, de la situation des ruraux pauvres; iii) les données relatives à chaque indicateur sont recueillies régulièrement et proviennent d'une source publique ouverte qui est tenue à jour, et dont la qualité est vérifiée, par une entité reconnue; iv) les indicateurs sont réactifs en cas de variation et peuvent ainsi être utilisés pour suivre les variations dans le temps; et v) des données sont disponibles pour tous les pays actifs du FIDA, ou pour la plupart d'entre eux.
11. Le tableau 1 présente la structure et les indicateurs initiaux choisis pour la version préliminaire de l'IVF. Les indicateurs sont articulés sur les trois éléments qui déterminent la vulnérabilité climatique (exposition, sensibilité et capacité d'adaptation). Chacun d'eux peut être associé à un ou plusieurs domaines prioritaires de l'IVF (sécurité alimentaire, nutrition, inégalité et vulnérabilité climatique).

⁴⁸ Organisation météorologique mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupe de travail II: Impacts, adaptation et vulnérabilité (Genève, 2001), www.ipcc.ch/ipccreports/tar/wq2/index.php?idp=650.

12. La sécurité alimentaire est intégrée au moyen de l'évaluation de plusieurs de ses dimensions: variation de la production alimentaire (indicateur 1), volatilité des prix des aliments (indicateur 2), dépendance alimentaire à l'égard des importations (indicateur 4), niveau et croissance de la production alimentaire (indicateur 9). L'évaluation de la performance relative à ces dimensions permet de rendre compte des éléments suivants: quantité de produits alimentaires disponibles par habitant, mesure dans laquelle les denrées alimentaires disponibles sont produites dans le pays ou importées, suffisance de la disponibilité des intrants nécessaires à la production agricole, suffisance de la progression de la production nationale dans le temps pour garantir une offre alimentaire suffisante, et degré d'exposition de la production alimentaire à l'instabilité climatique et économique existante.
13. L'inégalité est intégrée au moyen des mesures suivantes: dépenses consacrées par les pauvres à l'alimentation (indicateur 5), difficultés rencontrées par les pauvres pour accéder aux services et aux marchés (indicateur 12), et écart entre les zones rurales et les zones urbaines (indicateur 11). La dernière mesure est une évaluation combinée du retard des populations rurales par rapport aux populations urbaines, du point de vue de l'accès aux services de base tels que l'électricité, les sources d'eau améliorées et l'assainissement. Ces disparités sont fusionnées en un indicateur indirect unique qui représente l'incitation à quitter la campagne pour la ville.
14. La nutrition est intégrée au moyen de deux indicateurs clés de la malnutrition (indicateur 3) et de la sous-alimentation (indicateur 8) chez l'enfant. Ces indicateurs rendent compte de l'aptitude du pays à nourrir convenablement ses enfants et à satisfaire les besoins énergétiques d'origine alimentaire de sa population. En outre, les pays peu performants au regard de ces indicateurs seront également plus sensibles aux facteurs de stress intéressant les produits alimentaires et seront moins capables de faire face à une évolution des conditions climatiques et socioéconomiques ou à des chocs.
15. Deux indicateurs évaluent directement la vulnérabilité climatique. Il s'agit de l'indicateur 7, relatif au risque de crise dans un pays, et de l'indicateur 10, relatif à la disponibilité et à l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole. L'expression "risque de crise" se réfère à l'exposition actuelle, et plus que probablement future, aux risques climatiques tels qu'inondations, sécheresses, tempêtes et séismes, qui peuvent tous interrompre la production et la distribution de produits alimentaires⁴⁹. Un indicateur spécifiquement lié à l'eau est également proposé car une importante utilisation d'eau dans le secteur agricole va probablement aller de pair avec un accroissement de la fluctuation de la disponibilité de l'eau à usage agricole et une intensification de la compétition entre les différentes utilisations de l'eau.
16. Outre l'objet spécifique de ces indicateurs, chacun de ceux qui ont été proposés pour constituer l'IVF a été sélectionné à la fois pour sa contribution à un domaine prioritaire particulier et pour le fait qu'il réagirait probablement au changement climatique ou rendrait compte de la façon dont les populations, et en particulier les populations rurales pauvres, pourraient réagir face à un changement climatique. Par exemple, tous les indicateurs de la sécurité alimentaire témoignent aussi de la vulnérabilité climatique, car la production alimentaire ou la volatilité des prix peuvent dépendre d'une forte instabilité climatique. De même, les populations souffrant de malnutrition ou de sous-alimentation sont moins résilientes face au changement climatique. À l'inverse, le changement climatique peut être une cause d'insécurité alimentaire et de carences nutritionnelles.

⁴⁹ Voir l'indice de gestion des risques INFORM, www.inform-index.org/InDepth/Methodology.

Tableau 1

Version préliminaire de l'indice de vulnérabilité du FIDA: structure et premiers indicateurs sélectionnés

Élément de vulnérabilité		
Exposition	Sensibilité	Capacité d'adaptation (absence de)
1. Indice de variabilité de la production vivrière par habitant <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i>	2. Volatilité des prix des aliments <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i>	3. Importance de la malnutrition chez l'enfant, mesurée par l'intermédiaire du retard de croissance (ratio poids/taille chez les enfants de moins de cinq ans) <i>Source: Organisation mondiale de la Santé et FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i>
4. Valeur des importations alimentaires par rapport aux recettes totales d'exportations (%) <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i>	5. Part des dépenses des pauvres consacrée à l'alimentation <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i>	6. Faible consommation d'engrais par hectare de terre agricole <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i>
7. Composante des risques naturels et de l'exposition de l'indice de gestion des risques INFORM <i>Source: Comité permanent interinstitutions (IASC) en charge de la préparation et de la résilience, et Commission européenne</i>	8. Prévalence de la sous-alimentation <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i>	9. Faible croissance dans l'indice de production vivrière par habitant <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i>
10. Eau – % d'eaux continentales disponibles prélevé à des fins agricoles <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et FAO, base de données AQUASTAT</i>	11. Écart rural/urbain en matière d'accès à des sources d'eau améliorées, à l'assainissement et à l'électricité <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i>	12. Infrastructures – faible accès à des routes carrossables toute l'année en milieu rural <i>Source: FAO</i>

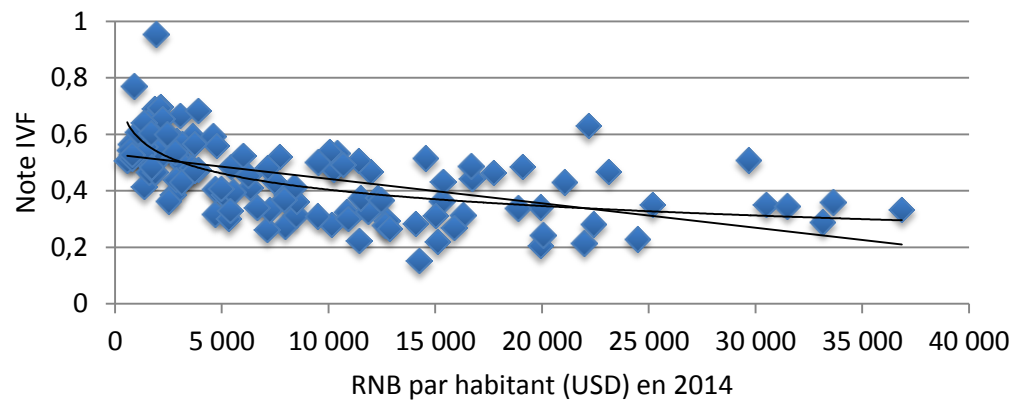
17. La liste d'indicateurs présentés dans le tableau 1 est préliminaire. Une première évaluation de la corrélation entre indicateurs a montré que la corrélation était faible, ce qui indique qu'il n'y a pas de chevauchement entre indicateurs. Cependant, une analyse plus approfondie sera réalisée pour faire en sorte que l'IVF soit un indice aussi parcimonieux et simple que possible.

IV. Calcul d'une variable de vulnérabilité adaptée au FIDA

18. Un IVF préliminaire a été constitué en associant les indicateurs ci-dessus. Comme avec tous les indices, des arbitrages ont été faits sur la façon de graduer les variables en niveaux pour les rendre comparables, sur la méthode de combinaison des mesures et, éventuellement sur les pondérations à appliquer à certaines mesures.

19. Pour élaborer l'IVF préliminaire, l'approche de graduation adoptée a consisté à graduer chaque mesure de 0 à 1,0 au moyen de la formule suivante:
$$\text{Valeur graduée} = (\text{valeur} - \text{limite inférieure}) / (\text{limite supérieure} - \text{limite inférieure})$$
20. La limite inférieure a été établie approximativement au cinquième percentile des données (c'est-à-dire que les 5% de valeurs les plus faibles seront graduées à 0) et la limite supérieure au quatre-vingt-cinquième percentile. Le plafond plus restrictif établi pour la limite supérieure permet de réduire l'influence des valeurs extrêmes (aberrantes) sur la mesure. Cette méthode a produit une série de notes relatives aux 12 mesures, qui avaient des moyennes et des dispersions similaires, ce qui indique que chaque mesure contribuera plus ou moins également à la composante de vulnérabilité de l'IVF. L'emploi des cinquième et quatre-vingt-cinquième percentiles signifie que les limites inférieure et supérieure peuvent rester constantes au cours des prochaines années alors que des données actualisées deviendront disponibles, ce qui garantit la stabilité du calcul de l'IVF.
21. On a combiné les mesures en calculant une moyenne simple des 12 mesures, sans appliquer de pondération puisqu'il n'existait pas au préalable d'éléments justifiant la détermination d'une pondération. Par conséquent, les notes de vulnérabilité sont comprises entre 0 et 1 et, s'agissant de la série de données actuelles, la note moyenne est égale à 0,46.
22. Inévitablement, la série de données comporte des données manquantes. Des règles ont donc été établies pour déterminer le nombre de données relatives à un pays qui pouvaient manquer sans empêcher le pays d'être tout de même inclus dans les résultats. Étant donné que la structure de l'IVF est calquée sur celle du ND-GAIN, les règles ont été élaborées sur la base de l'expérience acquise avec le ND-GAIN en matière de traitement des valeurs manquantes. Une modélisation et une analyse détaillées de l'indice ND-GAIN ont montré que les données manquantes pouvaient représenter d'un quart à un tiers des mesures relatives à un pays donné sans modifier excessivement les résultats. Une règle identique a été appliquée à l'IVF. Cependant, il conviendra d'élaborer des règles spécifiques à l'intention des pays où le manque de données est systématique, ou à l'intention des pays auxquels un grand nombre de mesures mondiales sont difficilement applicables, par exemple les petits États insulaires en développement.
23. En ce qui concerne la corrélation potentielle avec le RNB par habitant, l'IVF ne comporte pas de mesure économique directe de la pauvreté. Par conséquent, la corrélation entre l'IVF et le RNB par habitant est faible. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, les pays les plus pauvres (RNB par habitant <5000 USD) sont plus vulnérables.

Figure 1

Analyse de corrélation entre l'IVF et le RNB par habitant**V. Prochaines étapes**

24. Sous sa forme actuelle, l'IVF intègre toutes les variables que la direction s'est engagée à prendre en compte en application des orientations formulées par le Groupe de travail sur le SAFF. L'indice est composé d'une sélection mûrement réfléchi de mesures, dont chacune vise un but précis. Il convient de poursuivre les travaux pour affiner les aspects méthodologiques de l'IVF sur des questions telles que les données manquantes. Ces travaux sont en cours et, avec la méthode d'assemblage de l'indice, feront l'objet d'un document technique. De cette manière, la direction s'assurera que la composition de l'IVF est bien comprise, que la sélection des mesures est claire et que le processus global de production de l'IVF est transparent.

Pondérations et élasticités dans la formule de calcul du SAFP

1. Les variations dans la note finale attribuée à chaque pays sont liées à la fois à la nature de la formule et aux caractéristiques propres de chacune des variables qui la composent. D'une part, la formule utilisée dans le SAFP définit explicitement l'ampleur et le caractère positif ou négatif de la contribution de chaque variable à la note finale du pays compte tenu du choix de la valeur fixe et du signe positif ou négatif de chaque coefficient de pondération. D'autre part, les unités de mesure, l'ampleur de la variance et l'interaction entre les différentes variables déterminent l'impact global sur la répartition des notes de pays. Les notes de pays déterminent à leur tour la répartition des allocations de ressources.
2. Pour analyser la réponse de la formule à des modifications spécifiques apportées à chacune des variables, considérons la formule SAFP actuelle:

$$NP = \sqrt[4]{B} \cdot P^2 = \sqrt[4]{\left(\frac{PR^{9/5}}{RNB_{ph}}\right)} \cdot (0,2EPIN + 0,45PSR + 0,35PAR)^2$$

3. Dans laquelle: B et P désignent respectivement la composante "besoins" et la composante "performance" de la formule SAFP; PR désigne la population rurale; et RNB_{ph} désigne le RNB par habitant.
4. L'élasticité de la note de pays par rapport à chacun des indicateurs de la composante "besoins" se calcule comme suit:

$$\varepsilon_{PR} \equiv \frac{\partial NP}{\partial PR} \frac{PR}{NP} = 0,45$$

$$\varepsilon_{Y_{ph}} \equiv \frac{\partial NP}{\partial Y_{ph}} \frac{Y_{ph}}{NP} = -0,25$$

5. Ces équations indiquent que les variations en pourcentage de la population rurale et du RNB par habitant sont associées à des variations en pourcentage constantes de la note du pays. En fait, la première (seconde) équation indique qu'une variation de 1% de la population rurale (du RNB par habitant) se traduit par une augmentation (diminution) de 0,45% (0,25%) de la note finale du pays.
6. Du côté de la composante "performance", les élasticités se calculent selon les formules suivantes:

$$\varepsilon_{EPIN} \equiv \frac{\partial NP}{\partial EPIN} \frac{EPIN}{NP} = \frac{0,4}{0,2 + 0,45 \frac{PSR}{EPIN} + 0,35 \frac{PAR}{EPIN}}$$

$$\varepsilon_{PSR} \equiv \frac{\partial NP}{\partial PSR} \frac{PSR}{NP} = \frac{0,9}{0,2 \frac{EPIN}{PSR} + 0,45 + 0,35 \frac{PAR}{PSR}}$$

$$\varepsilon_{PAR} \equiv \frac{\partial NP}{\partial PAR} \frac{PAR}{NP} = \frac{0,7}{0,2 \frac{EPIN}{PAR} + 0,45 \frac{PSR}{PAR} + 0,35}$$

7. À la différence des élasticités de la composante "besoins", une caractéristique intéressante des élasticités de la composante "performance" réside dans leur dépendance à l'égard du niveau des scores EPIN, PSR et PAR. Chacune de ces élasticités présente une relation non linéaire avec tous les indicateurs de performance. En outre, une analyse plus détaillée – qui n'est pas présentée ici –

portant sur le comportement de ces élasticités montre que, dans tous les cas, l'élasticité propre à chaque valeur est positive, alors que les deux élasticités croisées sont négatives.

8. Cette analyse met en évidence les conséquences non négligeables du choix des coefficients de pondération de la formule SAFP, car au bout du compte, ceux-ci déterminent l'ampleur et la direction de la modification de la note de pays résultant des variations de ses composantes ou des variables individuelles.

Références

FIDA (2003) *Structure et fonctionnement d'un système d'allocation fondé sur la performance au FIDA*, [EB 2003/2003/R.2/Rev.1](#), Rome, Italie

FIDA (2006) *Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance*, [EB 2006/2003/R.48/Rev.1](#), Rome, Italie

FIDA (2007) *Modalités proposées pour l'application d'un cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA*, [EB/2007/90/R.2EB/2007/90/R.2](#), Rome, Italie

FIDA (2015) *Système d'allocation fondé sur la performance au FIDA: point de la situation – Procès-verbal de la première réunion du groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance*, 16 juillet 2015, Rome, Italie

FIDA (2016) *Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 - Favoriser la transformation durable et sans exclusive du monde rural*, Rome, Italie

FIDA (2016) *Réponse de la direction du FIDA à l'évaluation au niveau de l'institution du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA*, [EB 2016/117/R.5/Add.1](#), Rome, Italie

FIDA (2016) *Fine tuning the performance based allocation system – réunion de l'OMC, 9 mai 2016*, Rome, Italie

FIDA (2016) *Fine tuning the performance based allocation system – Troisième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance*, 10 juin 2016, Rome, Italie

FIDA (2016) *Assessment of Variables to Adjust the Performance Based Allocation System – Quatrième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance*, 20 septembre 2016, Rome, Italie

IOE (2016) *Évaluation au niveau de l'institution du Système d'allocation fondé sur la performance*, FIDA, Rome, Italie